



	CRILLES DE	C UCAC	EC ET DE	C NOD	MEC				
	GRILLES DE	S USAGI	ES ET DE	S NOR	MES				
	CLASSES D'USAGES PERMISES								
	H: HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)								
	H-5 : Multifamiliale (9 logements et +)								
	H-6 : Maison mobile								
	H-7 : Habitation communautaire								
	C: COMMERCE				•		•		
	C-1 : Commerce de détail et de services de proximité								
	C-2 : Commerce de détail local								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Commerce d'hébergement et de restauration								
'n	C-5 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique intérieur								
USAGES PERMIS	C-6 : Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique extérieur								
≥	C-7 : Commerce de détail et de service à potentiel de nuisances								
Ш	C-8 : Commerce et service liés aux véhicules à moteurs								
Δ.	C-9 : Commerce artériel								
S	C-10 : Commerce de gros et commerce lourd								
5	I: INDUSTRIE								
Ř	I-1 : Industrie légère		•						
Š	I-2 : Industrie lourde	•							
	P : PUBLIC, INSTITUTIONNEL ET COMMUNAUTAIRE								
	P-1 : Communautaire récréatif	1							
	P-2 : Communautaire, institutionnel et administratif								
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	P-4 : Autres infrastructures et équipements structurants								
	A: AGRICULTURE								
	A-1 : Culture du sol	1							
	A-2 : Élevage								
	-								
	A-3 : Foresterie, sylviculture et acériculture PR : PROTECTION	1							
		T .							
	PR- : Protection USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)							
	NORMES								
	STRUCTURE DU BÂTIMENT	1 -			Ι	ı		1	
	Isolée	•	•						
	Jumelée								
	Contiguë								
S	MARGES	1			I	I			
Ĭ	Avant minimale (m)		10						
5	Arrière minimale (m)								
SPÉCIFIQUES	Latérale minimale (m) -mur sans ouverture/avec ouverture								
Ħ	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	1				ı		1	
Éί	Largeur minimale (m)								
Š	Superficie de bâtiment minimale (m²)								
	Superficie de plancher minimale (m²)								
Ш	Hauteur en étage(s) minimale								
Σ	Hauteur en étage(s) maximale								
NORMES	Hauteur minimale (m)								
ž	Hauteur maximale (m)		40						
	RAPPORTS	1				ı		1	
	Coefficient d'emprise au sol (C.E.S) max. (%)								
	Rapport plancher / terrain (R.P.T) min. / max. (%)								
	Densité brute minimum (nombre logement à l'hectare)								
	Nombre logements / terrain maximal								
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN	1				ı	T	1	
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m²)	900 000	900 000						
	DIVERS	1	1		1	ı		1	
	Normes de revêtement extérieur								
	Norme d'affichage								
	PIIA								
	PAE								
	Projet intégré		•						
	Usage conditionnel								
	PPCMOI								
	Notes particulières								
	NOTES							Amend	lements
(1)	20-Industrie d'aliments et de boissons; 22-Industrie de pro	oduits en c	aoutchouc	et en nlas	stique: 231	-Tannerie	<u></u>	No. Règl.	Date
(*)	31-Industrie de première transformation de métaux; 34- In						,		
								U-220-49	22-09-2023
	produits minéraux non métalliques; 38- Industrie chimique	e; 51- Veni	te en gros;	85- Expl	oitation m	ınıere.			
1									